



## Peur de me faire entrainer dans une sale histoire

Par **Audrey**, le **12/09/2011** à **21:28**

Bonjour,

Je suis confronté a une situation, et je ne sais pas quoi en penser.

Voilà il y a quelques mois j'ai déposer mon CV sur un site de recherche d'emplois, le 9Août je reçois un mail me disant qu'une société d'import export cherche des personnes pour un emplois a domicile. Il suffisait de recevoir des colis, et de les renvoyer. Je recois par mail les étiquettes, donc aucune dépense pour moi.

Lorsque l'on m'a contacter par mail on m'a dit que je recevrais mon contrat de travail en meme temps que mon premier salaire. Cela ne m'a donc pas inquiéter. Cependant de semaine en semaine on décale la date du versement de mon salaire, je n'ai toujours pas de contrat de travail, et maintenant on me demande d'encaisser un chèque, et de récupérer l'argent afin de leur faire parvenir. Bien entendu je ne veux pas le faire. La seule chose que j'ai en ma possession ce sont des E-mails ainsi que des preuves de dépôt a la poste.

je me retrouve donc dans une situation ou je me dit que je suis en train de me faire avoir, mais vers qui me tourner afin de savoir le fin mot de l'histoire??? D'autant plus que je vais avoir des comptes a rendre au pôle emplois puisque j'ai dit que j'avais travailler du 22 Août au 31 (donc pas d'indemnisation).

je ne voudrais pas exagérer mon cas si je suis déjà dans une mauvaise passe.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **12/09/2011 à 21:37**

Dites-leur d'envoyer le chèque, que vous le ferez, puis aller à la police avec.

Par **Audrey**, le **12/09/2011 à 21:42**

Merci pour votre réponse. je vais suivre votre conseil.

Par **Michel**, le **12/09/2011 à 21:58**

Bonjour,

Est ce que la société qui vous emploie est une société française, si oui, c'est plus simple, vous pouvez porter plainte au Tribunal de proximité.

Par contre si c'est une société étrangère vous aurez beaucoup moins de recours.

Par contre attention à l'arnaque aux faux chèques, on vous donne un chèque que vous déposez en banque, vous renvoyez de l'argent et 2 ou 3 semaines plus tard, la banque vous annonce que c'est un faux chèque, et annule le crédit sur votre compte et il ne vous reste que vos yeux pour pleurer

Michel  
Legalacte

Par **Audrey**, le **12/09/2011 à 22:14**

Je n'ai aucune intention d'encaisser le chèque, justement par peur des conséquences. Pour la société je ne sais pas où elle se situe. Je vais donc aller voir la police je crois au final que ce sera le plus simple. Merci pour vos conseils....

Par **mimi493**, le **12/09/2011 à 22:15**

Demandez la transmission à la brigade financière  
et ne croyez plus au père Noël